

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de VILLERS MARMERY
51380

Séance du 08 Juillet 2020

Délibération n° 22/2020

L'an deux mil vingt et le Trois Juillet à 20 heures et 00 minutes,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente en raison de la COVID19, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle RAINON, Maire.

Présents :

Mmes Lydie ROTHIER, Colette BOUTILLEZ, Christine CHANOIR, Virginie LIZEUX,
Martine BARRÉ et Claudine VERDONCK;
MM. Marc BOUTILLEZ, Urbain HUART, Julien ROY, Jean-Louis DUTEL, Fabien VERNON,
Alain COLLIGNON, Martial HEMARD et Benoît MESLARD;

A été nommé secrétaire : Monsieur Fabien VERNON

Objet de la Délibération : Constitution des commissions communales

Madame le Maire expose au Conseil l'intérêt de la mise en place de commissions municipales notamment afin d'étudier et de préparer les questions soumises au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, il est décidé à l'unanimité des membres présents, dans les conditions fixées par l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de créer les commissions et d'élire les Membres du Conseil qui y siégeront suivant le document joint à la présente délibération.

Le Maire,

Marie-Noëlle RAINON